

**INFORMATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU**  
**de la séance du**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 22 mars 2021**

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 22 mars 2021 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Alexandre GENNARO, maire.

**Présents :**

Monsieur Alexandre GENNARO,  
Monsieur Jean-Louis LANFANT,  
Madame Chantal GIORDA,  
Monsieur Fabien GRILLOT,  
Madame Joséphine KUDIN,  
Monsieur Grégory BASIN,  
Madame Emilie DOHRMANN,  
Monsieur Samuel CAILLAULT,  
Madame Karine POIROT,  
Monsieur Xavier TROSSET,  
Monsieur Jean-Yves ROUIT,  
Madame Cécile RYBAKOWSKI,  
Monsieur Saïd SERBI,  
Madame Cécile MERIGUET

Madame Sandrine MAZZUCA,  
Monsieur Frédéric RICHARD,  
Madame Morvarid VINCENT (à partir de 19h02),  
Monsieur Clément DUMON,  
Madame Samira MAKHLOUFI,  
Madame Emilie MEDARD,  
Madame Isabelle CHABERT,  
Monsieur Thierry GERARD,  
Monsieur Frédéric BRET,  
Monsieur Flavie VARRAUD-ROSSET,  
Madame Viviane COQUILLAUX,  
Madame Marie-Hélène MENNESSIER,  
Monsieur Yannick BOIREAUD.

**Absents représentés :**

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :  
Madame Morvarid VINCENT à Madame Karine POIROT (jusqu'à 19h02),  
Monsieur Jérôme FALLETTI à Monsieur Grégory BASIN,

**Absent :**

Monsieur Thierry CULOMA.

Convocation du Conseil municipal envoyée le mardi 16 mars 2021.  
Affichage de la convocation le mardi 16 mars 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Mme Karine POIROT comme secrétaire de séance :

- **FIXE**, à l'unanimité, les modalités d'application du temps partiel dans la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention à intervenir avec la Fédération des Œuvres Laiques pour la mise à disposition d'un service civique au sein du service Événementiel et Vie associative.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la création d'un emploi non permanent de chargé de communication.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention à intervenir avec les copropriétaires de la Résidence du Château pour la création d'un cheminement piéton à usage public sur la parcelle cadastrée section E n° 368.
- **ARRETE**, à l'unanimité (M. Fabien GRILLOT ne participant pas au vote), le montant de la contribution à servir à l'OGEC Ecole Sainte Lucie au titre de l'exercice 2021 à 136 795 €.
- **DECIDE**, à l'unanimité, la modification de la régie de recettes du service Education Jeunesse portant le montant maximum de l'encaisse à 8 000 €.
- **DECIDE**, à l'unanimité (M. Jean-Yves ROUIT ne participant pas au vote), d'accorder à l'association « Tennis club de la Ravoire » la garantie de la ville, à hauteur de 50%, pour le remboursement d'un emprunt de 160 000 € contracté auprès du Crédit Agricole.
- **DECIDE**, à l'unanimité, de créer les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement pour la Création d'un stade de rugby sur le site des Massettes et la restructuration du Centre communal d'action sociale.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de relocalisation et de réaménagement d'un terrain de rugby et de vestiaires, et sollicite auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de la Savoie l'attribution de subventions au taux le plus élevé possible.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la création d'un emploi non permanent d'un assistant Ressources humaines.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la constitution d'un groupement de commande entre les Villes de Chambéry, La Motte Servolex, La Ravoire pour la maintenance informatique des écoles.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet d'équipement d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC) pour l'école de Pré Hibou, et sollicite auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et de la Préfecture de la Savoie l'attribution de subventions.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de mise en conformité des groupes scolaires de la commune, et sollicite auprès du Département et de la Préfecture de la Savoie l'attribution de subventions.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur.
- **APPROUVE**, à l'unanimité (M. Alexandre GENNARO et M. Frédéric BRET ne participant pas au vote), le Compte Administratif 2020 faisant apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		1 287 031,22	1 628 362,49	0,00	1 628 362,49	1 287 031,22
Opérations de l'Exercice	9 693 997,42	10 393 577,43	3 674 476,43	4 996 781,13	13 368 473,85	15 390 358,56
<b>TOTAUX</b>	<b>9 693 997,42</b>	<b>11 680 608,65</b>	<b>5 302 838,92</b>	<b>4 996 781,13</b>	<b>14 996 836,34</b>	<b>16 677 389,78</b>
Résultats de clôture		1 986 611,23		-306 057,79		1 680 553,44
Restes à réaliser		0,00	682 250,82	401 200,00	682 250,82	401 200,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>1 986 611,23</b>	<b>682 250,82</b>	<b>95 142,21</b>	<b>682 250,82</b>	<b>2 081 753,44</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 986 611,23</b>	<b>-587 108,61</b>			<b>1 399 502,62</b>

➤ **DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2020 :

RECAPITULATION GENERALE AFFECTATION DU RESULTAT	COMPTE ADMINISTRATIF 2020
<b>Résultat d'investissement 2020 :</b>	
• Solde d'exécution d'investissement 2020 sur compte 001	-306 057,79 €
• Solde des restes à réaliser investissements 2020	-281 050,82 €
<b>Un déficit de clôture en investissement 2019</b>	<b>-587 108,61 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement 2020</b>	
• Résultat de l'exercice	699 580,01 €
• Résultat antérieur reporté	1 287 031,22 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>1 986 611,23 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	
• En réserve au compte 1068	587 108,61 €
• Report en fonctionnement sur compte 002	1 399 502,62 €

➤ **FIXE**, à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

TAXE	Bases notifiées	Taux voté	Produit assuré
Foncier bâti	14 124 113	<b>31,03 %</b>	4 382 712 €
Foncier non bâti	19 905	<b>65,00 %</b>	12 938 €
		<b>TOTAL</b>	<b>4 395 650 €</b>

➤ **ADOpte**, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	10 191 402,62 €	10 191 402,62 €
Investissement	4 796 750,08 €	4 796 750,08 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 988 152,70 €</b>	<b>14 988 152,70 €</b>

Le Maire,  
Alexandre GENNARO.

